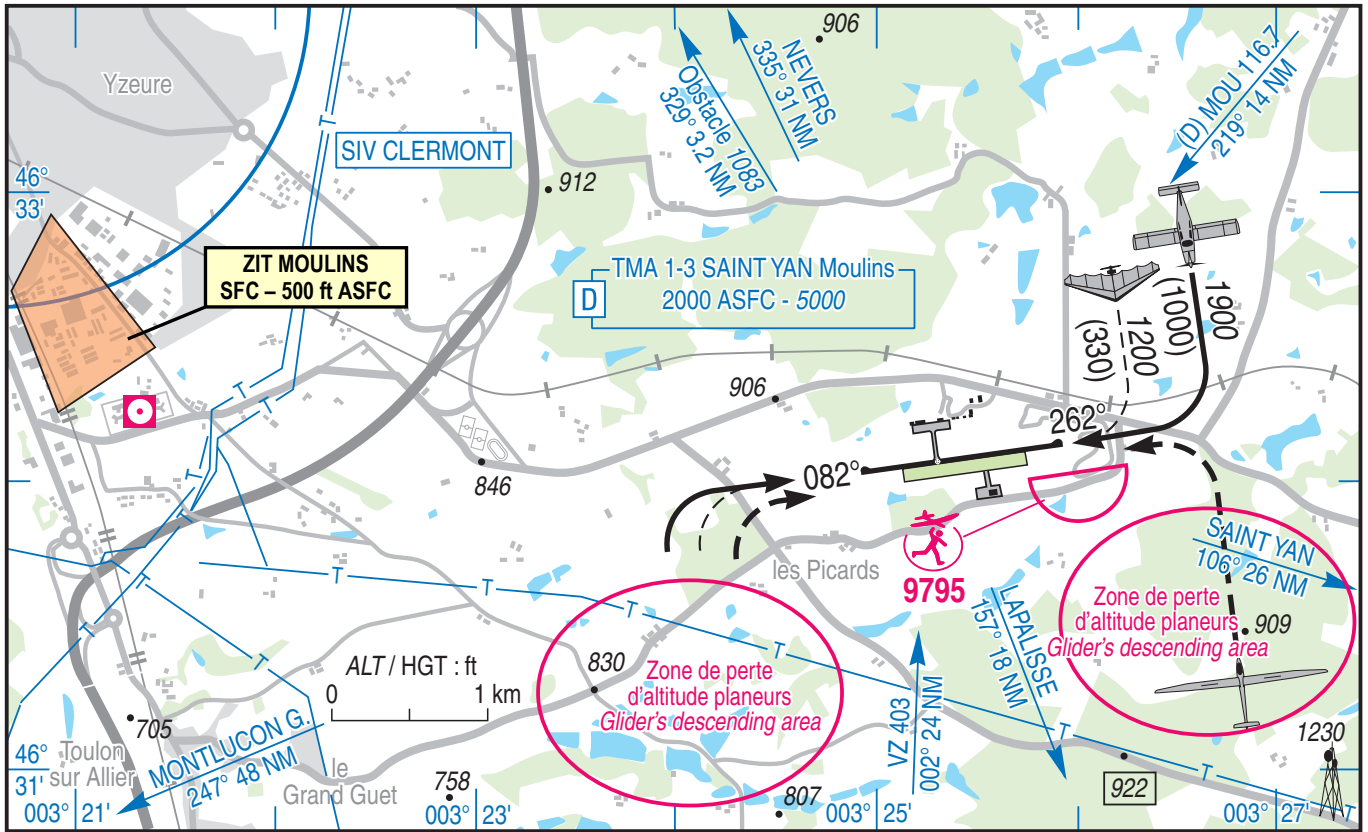


**Objet** : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) à MOULINS  
**En vigueur** : Du 01 juillet 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Moulins Montbeugny LFHY



Extrait carte AD 2 LFHY ATT 01 du 05 NOV 2020

#### ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

#### STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

#### CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au profit des services de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile, secours et EDF).

Dérogation soumise à l'accord du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes.

Formulaire de demande : Consulter le site internet : <https://sites.google.com/site/derogzonesinterdites>

et E-mail : [cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intradef.gouv.fr)

Centre National des Opérations Aériennes.

TEL : 0800 39 73 75 (numéro vert) ou 04 37 50 38 23

#### SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

46° 32' 52" N, 003° 20' 52" E  
46° 32' 28" N, 003° 21' 21" E  
46° 32' 16" N, 003° 20' 55" E  
46° 32' 39" N, 003° 20' 42" E  
46° 32' 52" N, 003° 20' 52" E

Limites verticales :

SFC / 500 ft ASFC